



INTERNATIONAL
PEACE
INSTITUTE



Le 2 mai 2017, l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont organisé un atelier sur les défis auxquels doit faire face la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Il s'agissait du troisième atelier d'une série réunissant des États membres, des acteurs de l'ONU et des experts indépendants en vue d'analyser la manière dont les politiques de l'Organisation et les recommandations formulées en juin 2015 par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (High-Level Independent Panel on Peace Operations, ou HIPPO) peuvent être appliquées à la situation particulière de chaque pays.

Ce compte rendu de la réunion a été corédigé par l'IPI, le Stimson Center et le Security Council Report. Il récapitule les principaux points soulevés au cours du débat selon la règle de non-attribution de la Chatham House et ne reflète pas nécessairement les vues de tous les participants.

Appliquer les recommandations du HIPPO au Mali : Vers des mandats stratégiques, hiérarchisés et ordonnancés

JUIN 2017

Introduction

En juin 2017, il est prévu que le Conseil de sécurité des Nations Unies renouvelle le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), presque deux ans après la signature de l'accord de paix intermalien de 2015. Pour éclairer le débat sur le renouvellement de ce mandat, l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont coorganisé un atelier qui s'est tenu le 2 mai 2017. Cet atelier a été l'occasion pour les principales parties prenantes nationales, régionales et internationales de parvenir à une conception commune de la situation sur le terrain et à une même évaluation stratégique des politiques mises en œuvre pour faire face à celle-ci. Les échanges de vues avaient pour objectif de contribuer à l'évolution de la pratique du Conseil de sécurité consistant à élaborer des mandats stratégiques, hiérarchisés et ordonnancés pour les opérations de paix de l'ONU.

La première séance était consacrée à une analyse de la dynamique des conditions de sécurité et de la situation politique au Mali et à une réflexion sur la manière dont la stratégie politique de la MINUSMA pourrait être adaptée pour répondre à cette dynamique. La seconde séance visait à déterminer les objectifs les plus prioritaires de la mission et la manière de les ordonnancer pour faire avancer la stratégie politique analysée à la séance précédente.

Évolution du contexte et de la stratégie politique

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Les conditions de sécurité au Mali demeurent instables et la violence s'est propagée du nord vers le centre et le sud du pays. Les vecteurs de cette insécurité sont complexes et multidimensionnels. La progression des activités extrémistes violentes — jusqu'ici dirigées surtout contre les représentants de l'État et les forces internationales, en particulier dans le centre du pays — conjuguée à la criminalité organisée et à la montée des tensions intercommunautaires, pourrait poser une menace considérable pour les civils. En mars, plusieurs groupes djihadistes maliens ont fusionné pour former une structure organisée et unifiée sous le nom de Jama'ah Nusrah al-Islam wal-Muslimin (JNIM)¹. L'autorité du gouvernement et la capacité de ses forces armées restent faibles dans la plupart du centre et du nord du Mali. Qui plus est, les

¹ Mali Jihadist Groups Announce They Will Merge: Report, *Reuters*, 2 mars 2017, disponible à www.reuters.com/article/us-mali-security-idUSKBN1692MY.

capacités de la MINUSMA demeurent insuffisantes, s'agissant à la fois du nombre de soldats de la paix et de leur équipement, et ce alors même que le renouvellement de son mandat en juin 2016 augmentait son effectif maximum et lui demandait d'adopter une démarche plus robuste.

Cette persistance de l'instabilité et de la propagation de la violence a pesé à son tour sur l'application de l'accord de paix. Pendant la période de transition suivant la signature de cet accord, la mise en œuvre de ses principales mesures a été lente. Des patrouilles mixtes — composées de membres des groupes armés et des forces gouvernementales — ont eu lieu à Gao en dépit de l'attaque terroriste de janvier 2017, qui a tué plus de 60 des participants au Mécanisme opérationnel de coordination. Des autorités intérimaires ont été établies dans les cinq régions du nord après que les parties sont convenues, le 24 avril, de nommer des présidences par intérim à Taoudénit et à Tombouctou, mais il leur reste encore à devenir opérationnelles². Bien que le gouvernement en ait fait une priorité et qu'il ait établi une commission nationale pour s'en charger, le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) est au point mort, car les groupes armés hésitent à désarmer devant des garanties qu'ils trouvent encore limitées. Dans ce contexte d'insécurité persistante, les dividendes de la paix tardent à se matérialiser pour la population.

Le piétinement dans l'application de l'accord de paix résulte aussi du déficit de confiance entre les signataires et du manque d'adhésion à cet accord de la part des parties concernées. Cela est aggravé par les scissions et dissensions au sein des groupes armés signataires et par la complexité de leurs relations avec les groupes armés non signataires et les organisations criminelles ou extrémistes. Certains ont fait remarquer par ailleurs que le caractère insuffisamment inclusif de l'accord de paix continuait de nuire à sa mise en œuvre. La Conférence d'entente nationale organisée par le gouvernement à Bamako du 27 mars au 2 avril a été dénoncée par les deux coalitions de groupes armés (la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme) comme mal préparée et insuffisamment inclusive. L'accès limité aux services de base a

accru le mécontentement de la population, ce qui pourrait aussi faire augmenter le risque de radicalisation.

IMPLICATIONS POUR LA STRATÉGIE POLITIQUE DE LA MINUSMA

Les débats ont fait ressortir la nécessité pour la MINUSMA de mener une action guidée par une stratégie politique souple, centrée sur les populations, appréhendant la situation dans sa globalité et ciblant les vides sécuritaires actuels du Mali.

- **Une stratégie ciblant les vides sécuritaires :** Outre le fait que les parties ne semblent pas avoir la volonté politique crédible nécessaire pour faire progresser l'application de l'accord de paix, les conditions de sécurité incertaines restent le principal obstacle à la stabilisation du Mali. La propagation de la violence des régions du nord vers celles du centre et du sud (qui n'ont pas été prises en compte dans l'accord de paix) et la montée de la violence intercommunautaire ont aggravé les menaces pesant sur les civils. À l'avenir, la stratégie politique de la MINUSMA devrait viser au premier chef à aider le gouvernement à rétablir la présence des forces de défense et de sécurité ainsi que les services de base dans toutes les régions du pays et à combler les vides sécuritaires.
- **Une stratégie souple :** Les conditions de sécurité au Mali, ainsi que la dynamique des relations politiques entre les parties et les acteurs locaux, ne cessent de se modifier. En conséquence, le mandat et les ressources de la MINUSMA doivent lui permettre de s'adapter rapidement à l'évolution de la situation sur le terrain, et en particulier de diriger davantage son attention et ses ressources vers le centre du Mali.
- **Une stratégie conjuguant démarche globale et actions précises :** Vu le caractère large de l'accord de paix proprement dit, il n'est guère utile de le mettre en avant comme priorité dans le mandat de la MINUSMA, car il ne permet pas de distinguer les principaux axes d'effort. Une définition précise des principaux objectifs à réaliser dans la mise en œuvre de l'accord de paix aiderait à hiérarchiser l'emploi des ressources de la mission. S'il est essentiel d'assurer le succès de

² Robbie Corey-Boulet, « 'One Step Forward, Two Steps Back' for Stability in Northern Mali », *World Politics Review*, 9 mars 2017, disponible à www.worldpoliticsreview.com/trend-lines/21481/one-step-forward-two-steps-back-for-stability-in-northern-mali.

l'accord de paix et de sa mise en œuvre, les efforts de la MINUSMA doivent en même temps s'inscrire dans une démarche plus globale. En effet, l'accord de paix ne règle pas toutes les causes d'instabilité au Mali. Il porte principalement sur le nord du pays, alors que la violence s'est depuis propagée aux autres régions. Il se concentre aussi sur la dynamique politique nationale, mais sans aborder certaines dynamiques locales et communautaires ni la dynamique de certains conflits d'origine économique.

- **Une stratégie centrée sur les populations :** Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies recommande que ces activités soient davantage centrées sur les populations. La propagation de la violence, conjuguée à la non-réalisation des dividendes de la paix, a alimenté le manque de confiance envers l'État et ses forces de sécurité ainsi qu'une recrudescence des motifs de mécontentement dans la population. Ces sujets de mécontentement n'ont cessé de fragiliser la confiance dans l'autorité de l'État et de prédisposer les populations à sympathiser avec les groupes extrémistes. La stratégie politique de la MINUSMA doit donc mettre la population du Mali au centre de ses objectifs.

Hiérarchisation et ordonnancement

Un certain nombre de participants ont déploré la longueur du mandat de la MINUSMA (la résolution fait 14 pages) et la portée trop générale de sa priorité consistant à « appuyer l'application de l'accord de paix », ce qui fait ressortir la nécessité d'établir une hiérarchie entre les priorités. Le mandat doit exposer plus en détail la manière de hiérarchiser et d'ordonner les objectifs et fonctions contribuant à l'application de l'accord de paix. Dans l'esprit de la stratégie politique ainsi définie, mue par une analyse sans détour du conflit et par l'intention structurante de pérenniser la paix, le prochain renouvellement du mandat de la MINUSMA pourrait donner la priorité aux tâches et objectifs suivants.

- **Rétablissement de l'autorité de l'État et renforcement des capacités des institutions**

maliennes chargées de la sécurité : Au niveau national, le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État sont essentiels. À l'approche du deuxième anniversaire de la signature de l'accord de paix, les autorités intérimaires ne sont pas encore entièrement fonctionnelles et la capacité des forces de sécurité maliennes reste extrêmement limitée. S'il est vrai que le rétablissement de l'autorité de l'État ne saurait passer uniquement par les institutions chargées de la sécurité, les efforts de la MINUSMA doivent cependant viser à doter un pouvoir étatique légitime et ouvert de forces de défense régulières et compétentes disposant de capacités suffisantes. Une telle démarche nécessitera une stratégie globale de réforme du secteur de la sécurité vouée à rétablir la confiance envers les forces armées nationales, qui a été mise à mal par leur manque de moyens et par les violations des droits de l'homme. L'aptitude de la MINUSMA à transférer certaines de ses fonctions politiques et missions de sécurité au gouvernement malien libérera des ressources et des moyens pour faire face aux autres carences et aux autres dynamiques alimentant l'instabilité.

- **Réconciliation et appropriation du processus à l'échelle locale :** S'agissant des différentes sources d'instabilité, en particulier de la montée de la violence intercommunautaire et de la menace qu'elle représente pour les civils, les participants ont fait remarquer que les efforts de réconciliation locale de la MINUSMA pouvaient servir à compléter son travail politique à l'échelon national et devaient donc faire partie des priorités. L'association de toutes les parties et l'appropriation du processus à l'échelon local constituent deux objectifs déterminants dans l'application de l'accord de paix, et la MINUSMA pourrait aider à les réaliser en faisant porter son effort sur l'adhésion des populations locales. Cette démarche centrée sur ces populations pourrait aussi servir à résoudre les motifs de mécontentement qui ont engendré la radicalisation dans le pays.
- **Intensification de l'effort au centre du Mali :** L'insécurité au centre du Mali s'est considérablement aggravée pendant l'année écoulée et sa résolution doit être promue à un rang de priorité proportionnel à l'ampleur du problème. La

montée de l'extrémisme et de la violence intercommunautaire dans la région pose une menace considérable pour les civils et a compromis la mise en œuvre de l'accord de paix.

- **Souplesse des termes employés concernant la protection des civils** : Parmi le personnel de la mission, beaucoup ont trouvé que les dispositions de la Résolution 2295 mettant l'accent sur la protection des civils contre les menaces asymétriques manquaient à la fois de clarté et de réalisme. Vu le caractère dynamique et diversifié des menaces qui assaillent les civils au Mali (notamment la violence intercommunautaire), les termes du mandat de la MINUSMA relatifs à la protection des civils doivent permettre à la mission d'adapter sa démarche selon l'évolution de ces menaces dans les différentes régions du pays et selon les lieux connaissant les taux de violence les plus élevés.
 - **Analyse de la criminalité organisée** : La criminalité organisée exerce une influence extrêmement déterminante sur les priorités des groupes armés et sur la dynamique politico-économique dans le nord du Mali et au-delà (notamment par son importance comme moyen d'existence) et pourrait finir par déstabiliser et menacer l'État malien. Par voie de conséquence et afin d'éclairer les priorités et l'action de la MINUSMA, son mandat devrait la charger expressément d'analyser l'activité et les tendances de la criminalité organisée. À cet égard, la Résolution 2277 autorisant la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à recueillir et analyser des renseignements sur les réseaux criminels soutenant les groupes armés dans l'est du Congo peut servir d'exemple. Il faut aussi tenir compte du caractère foncièrement transfrontalier de l'activité criminelle.
- Outre ces adaptations du mandat, les participants ont proposé que les États membres et parties prenantes concernés s'engagent dans les trois domaines d'intervention prioritaires suivants, qui sont essentiels pour établir des conditions propices au succès de la MINUSMA.
- **S'employer à résoudre l'inadéquation entre le mandat et les capacités** : La Résolution 2295 du

Conseil de sécurité a augmenté l'effectif maximum de la MINUSMA de quelque 2 500 militaires et lui a demandé « d'adopter une démarche plus proactive et robuste afin de mener à bien son mandat », notamment dans la protection des civils contre les menaces asymétriques³. Cependant, la mission n'a pas été dotée des capacités et ressources nécessaires pour exécuter ce mandat. Certaines des pertes humaines de la MINUSMA auraient pu être évitées si la mission avait reçu les moyens et les multiplicateurs de force attendus. Il est impératif de rectifier l'inadéquation entre le mandat et les capacités de la MINUSMA, notamment à travers les engagements pris à la conférence sur la constitution des forces de la MINUSMA tenue les 22 et 23 mai 2017.

- **Exercer une influence sur les signataires** : Les membres du Conseil de sécurité et les autres États membres devraient appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix dans le cadre de leurs coopérations bilatérales. La MINUSMA n'ayant qu'une influence limitée sur les différentes parties à l'accord de paix, les États membres et acteurs régionaux concernés devraient faire pression sur celles-ci pour les encourager à assumer leurs responsabilités et à tenir les engagements qu'elles ont pris en vertu de cet accord. Cela contribuerait à renforcer la confiance entre les différentes parties.
- **Assurer la coordination entre les différentes forces de sécurité** : En février, les pays du G5 du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont décidé d'établir une force de lutte contre le terrorisme dans la région. S'agissant du déploiement possible de cette force dans un proche avenir, il est essentiel d'établir des mécanismes de communication et de coordination clairement définis entre les différentes forces de sécurité opérant au Mali, dont la MINUSMA, l'opération Barkhane, la mission de formation de l'Union européenne au Mali, les forces armées du Mali et, désormais, celles du G5 du Sahel. La présence d'un si grand nombre d'acteurs opérant dans la même zone pose un risque de duplication des efforts et de concurrence active si leurs objectifs ne concordent pas. En conséquence, les

³ Résolution 2295 du Conseil de sécurité des Nations Unies (29 juin 2016), S/RES/2295, par. 15, 18 et 19 d).

membres du Conseil de sécurité et les autres États membres jouant un rôle dans ces interventions devraient veiller à se répartir clairement les tâches et à établir entre eux des voies de communication et de coordination permanentes.

Alors que la période intérimaire fixée par l'accord de paix touche à sa fin, sa mise en œuvre doit se poursuivre. Il est important que le Conseil de sécurité confie à la MINUSMA un mandat judicieusement hiérarchisé et ordonné lui

donnant les moyens d'appuyer les parties tandis qu'elles appliquent l'accord dans son intégralité, ainsi que la possibilité de répondre avec assez de souplesse à l'évolution réelle des conditions de sécurité sur le terrain, en particulier au centre du Mali. Les acteurs de la paix au Mali doivent aussi travailler de manière efficace et stratégique à établir des institutions et des conditions de sécurité propices à la tenue d'élections présidentielles libres et démocratiques en juillet 2018.

Programme

Mardi 2 mai 2017

9 h 00 à 9 h 20

Déclaration liminaire

El Ghassim Wane, *Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix de l'ONU*

Issa Konfourou, *Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies*

9 h 20 à 11 h 00

Séance 1 : Stratégie politique

Dans cette séance, les experts présenteront une brève analyse du conflit, en donnant un aperçu des faits nouveaux et des principales menaces pesant sur la paix et la sécurité au Mali. Ils feront le point sur l'efficacité de certaines des nouvelles dispositions du mandat de 2016, ainsi que sur les critères établis dans le rapport du Secrétaire général de décembre 2016. Les participants engageront ensuite une réflexion sur la stratégie politique que la mission pourrait suivre pour répondre aux menaces recensées dans l'analyse du conflit. En recherchant les éléments d'une telle stratégie politique, ils s'attacheront à déterminer comment les capacités de la mission peuvent servir à appuyer ses objectifs. Ils réfléchiront aussi à la manière dont la mission peut appuyer les moyens de paix existants pour aller de l'avant en partant des arrangements qui fonctionnent déjà à l'échelle locale. En évaluant cet appui, les participants s'attacheront à expliciter les rôles que la mission, l'ONU, les partenaires régionaux et les autorités nationales seraient le mieux à même de remplir.

Questions à examiner : *Sur quelle stratégie politique le mandat actuel de la MINUSMA repose-t-il? Cette stratégie politique est-elle encore viable ou doit-elle être révisée? Est-on parvenu à établir un juste équilibre entre options politiques et militaires? De quelle manière le mandat pourrait-il améliorer la latitude de la mission à tirer parti de ce qui fonctionne déjà et à s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain? Cela pourrait-il se traduire par un pacte avec le gouvernement hôte? Quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre efficace de l'accord de paix? Qu'est-ce que la MINUSMA pourrait faire autrement? Quels moyens et démarches employés par la mission se sont avérés avoir une influence réelle sur le conflit? Quelle est l'analyse actuelle des capacités locales et des arrangements locaux contribuant efficacement à la paix? Quel est le lien ou le niveau d'intégration entre ces démarches ascendantes et les efforts nationaux dirigés par l'État? De quelle manière l'ONU peut-elle collaborer au mieux avec les organisations régionales pour évaluer le contexte politique et stratégique du déploiement de la mission? De quelle manière le Conseil de sécurité peut-il continuer à appuyer activement la stratégie politique de la MINUSMA?*

Président

Ian Martin, *Directeur exécutif du Security Council Report*

Conférenciers

Samuel Gahigi, *Chef de l'Équipe opérationnelle intégrée pour le Mali, Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU*

Oumou Sall Seck, *maire de la ville de Goundam (Mali)*

11 h 00 à 11 h 15 Pause-café

11 h 15 à 12 h 50 **Séance 2 : Hiérarchisation et ordonnancement**

Dans cette séance, les participants détermineront les objectifs les plus prioritaires de la mission pour faire avancer la stratégie politique définie à la séance précédente. Ils se pencheront aussi sur l'ordre dans lequel doit être entreprise la réalisation de ces objectifs prioritaires. En ordonnant les objectifs, les participants veilleront à ne pas charger la mission d'un trop grand nombre de tâches à la fois. Ils s'attacheront aussi à ordonner ces objectifs de manière à ce qu'elle ne soit pas amenée à exécuter certaines tâches trop tôt, avant que les conditions de leur succès soient réunies.

Questions à examiner : *Au vu du dernier rapport du Secrétaire général et des faits nouveaux, à quels objectifs du mandat actuel faut-il donner la priorité? Quels obstacles ont empêché la mission de traduire en actes les tâches qui lui ont été confiées, et quelles sont les conditions à réunir pour permettre l'exécution de ces tâches? De quelle manière le mandat pourrait-il améliorer la latitude de la mission à s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain? Les critères établis dans le rapport du Secrétaire général de décembre 2016 sont-ils réalistes et réalisables? Comment ont-ils été définis et comment peut-on les faire respecter? Peuvent-ils servir de base à la préparation d'une stratégie de sortie, en réponse à la demande du gouvernement malien?*

Président

Youssef Mahmoud, *Conseiller principal, International Peace Institute*

Conférenciers

Koen Davidse, *Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la MINUSMA*
Emmanuel Suquet, *Premier Secrétaire à la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies*

Peter Oberg, *Conseiller militaire à la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies*

Participants

Mme Aïssata Athie

International Peace Institute

M. Tom Benz

Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Arthur Boutellis

International Peace Institute

Mme Lina Bunis

Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Major-Général Patrick Cammaert

M. Victor Casanova Abós

Security Council Report

M. Idriss Bouassila

Mission permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Chung Byung-ha

Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Simon Collard-Wexler

Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mme Lesley Connolly

International Peace Institute

M. Koen Davidse

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

M. Adam Day

Centre de recherche sur les politiques, Université des Nations Unies

M. Kingsley Fletcher

University of Professional Studies

M. Samuel Gahigi

Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU

Mme Aditi Gorur

Stimson Center

Lieutenant-colonel Alexander Jansen

Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

S.E. M. Issa Konfourou

Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies

Colonel Alimou Koulibaly

Mission permanente de la République de Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Youssef Mahmoud

International Peace Institute

Mme Chloé Marnay-Baszanger

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

M. Ian Martin

Security Council Report

M. Andrew McIndoe

Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU

Mme Delphine Mechoulan

International Peace Institute

M. Jérôme Mellon

Département des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies

M. Ameya Naik

International Peace Institute

M. Saliou Niang Dieng

Mission permanente de la République du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Colonel Peter Öberg

Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Colonel Édouard Ouédraogo

Mission permanente du Burkina Faso auprès de
l'Organisation des Nations Unies

M. Kristen Petillon

Département des opérations de maintien de la
paix de l'ONU

M. Halvor Sætre

Mission permanente de la Norvège auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Mme Oumou Sall Seck

Maire de la ville de Goundam (Mali)

M. Pierpaolo Serpico

Mission permanente de l'Italie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

L'**INTERNATIONAL PEACE INSTITUTE** (IPI) est un groupe de réflexion international et indépendant à but non lucratif qui se consacre à la gestion des risques et au renforcement des capacités d'endurance et de rebond des collectivités humaines en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable. Pour remplir sa vocation, l'IPI conjugue recherche sur les politiques, analyse stratégique, publication de travaux et organisation de réunions. Réunissant une équipe pluridisciplinaire venue de plus de 20 pays, l'IPI a des bureaux en face du siège des Nations Unies à New York ainsi qu'à Vienne (Autriche) et à Manama (Bahreïn).

Le **STIMSON CENTER** est un centre de recherche sur les politiques libre de toute obédience et œuvrant à la résolution des grandes menaces qui pèsent sur la sécurité et la prospérité du monde. Son programme de protection des civils dans les conflits s'assure le concours des décideurs, des praticiens et des collectivités sur le terrain afin de cerner les vides sécuritaires et de mettre au point des stratégies adaptées aux circonstances pour protéger les populations des sociétés déchirées par la guerre.

Le **SECURITY COUNCIL REPORT** a pour mission de promouvoir la transparence et l'efficacité de l'action du Conseil de sécurité des Nations Unies. À cette fin : il diffuse des documents d'information objectifs et de haute tenue sur les activités en cours du Conseil et de ses organes subsidiaires ; il réunit les parties prenantes pour approfondir l'analyse des questions dont le Conseil est saisi, ainsi que de ses méthodes de travail et de son fonctionnement ; il encourage la coopération du Conseil avec tous les États membres et avec la société civile ; et il développe la capacité des nouveaux participants à suivre les pratiques et procédures du Conseil à travers des programmes de formation et d'assistance. Indépendant et impartial, le SCR prône la transparence, mais sans prendre position sur les questions dont le Conseil est saisi.



777 United Nations Plaza, New York, NY 10017-3521, USA

TEL +1-212-687-4300 FAX +1-212-983-8246

Freyung 3, 1010 Vienna, Austria

TEL +43-1-533-8881 FAX +43-1-533-8881-11

51-52 Harbour House, Bahrain Financial Harbour

P.O. Box 1467, Manama, Bahrain

www.ipinst.org